

LE MOLYBDÈNE

S.A., avril 1930.

PARIS
Société le Molybdène
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1929)

Sous cette dénomination est actuellement en voie de formation une société anonyme qui aura pour objet la recherche, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions ou permis miniers, de tous gisements de quelque nature qu'ils soient, spécialement l'exploitation des gisements de molybdénite d'Azegour (Maroc).

Le siège social sera établi à Paris, 7, boulevard Haussmann. Le capital sera fixé à 12.500.000 fr., en actions de 100 fr., dont 50.000 seront attribuées en représentation partielle d'apports en nature ; ce capital pourra être porté à 39 millions. Il sera créé, en outre, 16.000 parts de fondateur catégorie A et 30.000 parts bénéficiaires catégorie B qui seront remises en rémunération partielle d'apports à la Société de recherches minières du Falta, représentée par M. B. Baillet, à Paris, 7, boulevard Haussmann, fondateur de cette nouvelle société.

Ces gisements de molybdène appartenaient aux Sociétés de Beni-Aïcha* et d'Entifa, qui ont fait abandon de leur actif à la Société de recherches minières du Falta et reçoivent, en outre d'un certain nombre d'actions du Falta, la totalité des parts bénéficiaires créées par la Société Le Molybdène.

Souhaitons que la molybdénite — minerai fort intéressant — soit en quantité suffisante pour arriver à rémunérer à la fois les actionnaires, les porteurs de parts de fondateur et les porteurs de parts bénéficiaires.

Le Molybdène
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1930)

Nous avons publié dans notre numéro du 28 avril dernier un compte rendu succinct de la deuxième assemblée constitutive de cette société au capital de 12.500.000 fr., dont le siège est à Paris, 59, rue de Châteaudun.

Ajoutons que le premier conseil d'administration est composé de MM. Bernard Baillet, ingénieur, à Paris, 7, boulevard Haussmann ; Eugène Guernier, à Paris, 3, rue Ampère ; Marcel Netter ¹, à Paris, 25, rue Pigalle ; Paul Pietri, 3, rue Saint-Charles, à Tunis ; Charles von der Weid, industriel, 3, rue Daniel-Colladon, à Genève, administrateur de la Société Caran d'Ache ; Ch.-D. Wyatt, 61 bis, rue de Lyon, à Genève ; Gonzague de Bellescize ², président du conseil d'administration de la Société

¹ Si l'on en juge par son adresse, il ne s'agit ni du Marcel Netter (Gérardmer, 1890-Nice, 1976), entrepreneur du bâtiment, administrateur de la Société industrielle forestière et minière du Proche-Orient, ni du Marcel Netter (Paris, 1898-Paris, 1966), administrateur délégué de la Banque intermédiaire de Paris.

² Gonzague de Bellescize (1865-1957) : ingénieur ECP, président des Mines de Sidi-Bou-Aouane : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane_pb.pdf

fermière de Sidi-Bou-Aouane, 14, rue de Berri, à Paris ; A. Boissonnas, administrateur du Sud-Lumière et de l'Ouest-Lumière, 52, rue de Lisbonne, à Paris ; G. Bousquet, administrateur délégué de la Société fermière de Sidi-Bou-Aouane, 35, rue Saint-Dominique, à Paris ; et Louis Duparc, à Genève.

Dans les sociétés
SOCIÉTÉ « LE MOLYBDÈNE »
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1930, p. 371)
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

Capital : 12,5 MF.
Siège : Paris, 59, r. de Châteaudun.
.....
Jean Cahen, commissaire aux apports.
.....

CONSTITUTION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mai 1930)

Le Molybdène (mines). — Capital 12.500.000 fr. divisé en 125.000 actions de 100 fr. Apports 40.000 actions A et 10.000 actions B de 100 fr. à la Société de recherches minières du Falta. Siège social : 59, rue de Châteaudun. Conseil d'administration : MM. Baillet, E. Guernier, M. Netter, N. Piétri, von der Weid. — Statuts déposés chez Me Amiot, notaire à Chatou.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

LE MOLYBDÈNE

Société anonyme au capital de 12.500.000 fr.
divisé en 115.000 actions ordinaires catégorie A
et 10.000 actions à vote privilégié catégorie B
de 100 fr. chacune
toutes entièrement libérés.

Statuts déposés en l'étude de M^e Amiot, notaire à Chatou (Seine-et-Oise)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 24 avril 1932

Siège social à Paris
PART BÉNÉFICIAIRE
CATÉGORIE B

Un administrateur : Gonzague de Bellescize
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 15 juin 1930.
Imp. Forest & Weyl, Vanves

MINES DE FER DE BENI-AÏCHA* ET MINES D'ENTIFA*
(*Le Journal des débats*, 23 décembre 1930)
(*L'Africain*, 2 janvier 1931)

Les assemblées extraordinaires du 19 décembre ont décidé la liquidation anticipée de ces sociétés. On envisagerait la répartition entre les actionnaires des actions Recherches minières du Falta* et des parts Molybdène qui se trouvent dans le portefeuille de ces sociétés.

Le Molybdène
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1932)

Il ne sera pas présenté de compte de profits et pertes pour le premier exercice 1931 à l'assemblée du 3 juin. L'usine sise au Maroc ne fonctionnera qu'en septembre et traitera 60 tonnes de minerai par jour.

Du reste, l'extraction est commencée depuis un an et la société a constitué des stocks.

LE MOLYBDÈNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1932)

Réunis le 3 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1931 et d'une durée de 20 mois, ne

comportant pas de profits et pertes, la société étant toujours en période d'attente. Les intérêts et agios encaissés. se montant à 278.388 fr., ont été affectés à des amortissements.

La nomination de M. A. Tellièrè ³, comme administrateur, a été ratifiée. Quitus a été donné à MM. Baillet et Pietri, démissionnaires en cours d'exercice.

Le rapport indique que ce premier exercice a été consacré à la mise en valeur des gisements de molybdénite d'Azegour. À la fin de l'exercice, 2 kilomètres de galeries avaient été ouverts. Une usine de flottation est en voie de construction et sera mise en marche vers la fin de 1932. On peut donc espérer que l'année 1933 sera une année entière de production.

La Molybdène
(*Le Journal des débats*, 23 août 1932)

Augmentation de capital de 12.500.000 fr. à 15 millions, par création de 25.000 actions ordinaires nouvelles à souscrire à 110 f.

Société Le Molybdène
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1932)

Une assemblée extraordinaire hier a ratifié l'augmentation du porté de 12.500 000 fr. à 15 millions par l'émission de 25.000 actions nouvelles de catégorie A de 100 fr., émises à 110 fr., jouissance 1^{er} janvier 1933. Un droit de préférence est réservé aux propriétaires d'actions A et B, ainsi qu'aux propriétaires de parts de fondateur.

Société Le Molybdène
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1933, p. 5)

L'ass. ext. réunie le 16 déc. a reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de souscription et de versement relative à l'augmentation de 2.500.000 fr. du capital social.

En conséquence, le capital se trouve définitivement porté de 12,5 à 15 MF.

MINES DE FER DE BENI-AICHA*
(*Le Journal des débats*, 8 mars 1933)

À l'assemblée du 20 mars, il sera proposé l'échange de 6 actions Beni-Aïcha contre l'action Recherches minières du Falta* et 2 parts bénéficiaires Le Molybdène.

Le Molybdène

³ Ange Tellièrè (1862-1939) : fondateur, vice-président administrateur délégué de la Société algérienne de produits chimiques et engrais (1906). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SAPCE.pdf

(*La Journée industrielle*, 29 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé le bilan de l'exercice 1932, qui ne comporte pas de compte de profits et pertes et a donné *quitus* de leur gestion à MM. Duparc et Bellescize, administrateurs.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1933, p. 506)

Pélissier-Tanon (Mines Paris, 1926), dir. expl. Le Molybdène au Maroc.

L'industrie minière marocaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1934)

.....
Voici le tableau de la production et des exportations du 1^{er} trimestre de 1931 (en tonnes) :

| | Production | Export |
|-------------|------------|--------|
| Molybdénite | 42 | 0 |

.....
La molybdénite d'Azegour rencontre toujours la concurrence américaine de la Climax, mais l'exploitation se poursuit sur un rythme régulier. On a, du reste, découvert d'autres gisements dans les parties du Sous nouvellement ouvertes à la prospection. Il s'agit, malheureusement, de minerais très pauvres nécessitant de grands frais d'enrichissement. Heureusement que la molybdénite tient bien son prix en raison de sa rareté.

MAROC
Société Le Molybdène
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1934)

Cette société a dénoncé les deux permis d'exploitation n° 151 et 152 institués en sa faveur en 1931.

MAROC
Annulation de permis d'exploitation
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1935)

Par dahir du 10 décembre ont été annulés les permis d'exploitation n° 95, 97 et 128 accordés à la Sté Le Molybdène, celle-ci déclarant y renoncer.

Marché des minerais et métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1935)

Nous avons indiqué la production marocaine de molybdénite en 1934. La Société le Molybdène nous informe que ce chiffre doit être rectifié, la production ayant atteint 162.500 kg au lieu de 147.000 kg.

MAROC
Société le Molybdène
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1935)

Le permis d'exploitation n° 50 institué au profit de la Société des mines de fer de Beni-Aïcha* est prorogé, au profit de la société « Le Molybdène », pour une période de cinq ans à compter du 12 novembre 1934.

SOCIÉTÉ « LE MOLYBDÈNE »
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juin 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1935 a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par un bénéfice de 4.912 francs qui a été affecté aux amortissement». Elle a ratifié la nomination d'administrateur de M. Paul Geneux et donné quitus de sa gestion à M. Bousquet, administrateur démissionnaire.

Le rapport signale que la production a été portée de 133.000 kg de concentrés de molybdène en 1933 à 161.000 kg en 1934, mais que la baisse sensible qui s'est produite sur les concentrés pendant l'exercice écoulé, n'a pas permis à la Société de procéder à la distribution d'un dividende.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

LE MOLYBDÈNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 août 1936)

La production de concentrés de molybdène a accusé une petite augmentation l'année dernière, passant de 161.000 kg à 177.000 kg. L'exercice écoulé se soldera par une petite perte contre un bénéfice de 4.912 fr. en 1934. Mais la société commence à bénéficier de la mise en route des nouvelles installations qui vont lui permettre, sauf imprévu, de doubler la production. On nous dit que les résultats de ces derniers mois, notamment, ont donné satisfaction.

AEC 1937/796 — Société Le Molybdène,
59, rue de Châteaudun, PARIS (9^e).
Tél. :Trinité 97-29. — Télég. : Molybdène-Paris. — R. C. 244.140 B.

Capital. — Société anon. fondée en octobre 1929 au capital de 12.500.000 fr., porté à 15 millions en 1932, en 150.000 actions de 100 fr. dont 40.000 d'apport. — Parts : 16.000 cat. A. et 30.000 cat. B.

Objet. — Reconnaissance et mise en valeur du gisement de molybdénite d'Azegour (Marrakech), Maroc. — Production : 1934, 162 t. de molybdénite à 90 %.

Conseil. — MM. E.-L. Guernier, présid. ; Auguste Boissonnas, Paul Geneux, Ange Tellière, Ch. von der Weid, Ch.-D. Wyatt.

Marché des minerais et métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

La molybdénite cote 37 à 38 sh. l'unité. Signalons à ce sujet une étude de M. J. Bondon, chef adjoint du Service des Mines au Maroc, sur le « Molybdène marocain et le marché mondial du molybdène » parue dans le *Bulletin économique du Maroc*, dans laquelle l'auteur étudie les principaux gisements de minerai de molybdène, les applications de ce métal et le marché de la molybdénite, du ferro-molybdène et des aciers au molybdène. Il conclut que ce métal étant indispensable à la défense nationale, la France devrait aider à l'évolution de la seule mine qu'elle possède, celle d'Azegour.

L'activité minière au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1937)

Avec la hausse des métaux et la rareté des matières premières, l'activité a repris dans les travaux de recherches et d'exploitation minière au Maroc. Certaines entreprises n'avaient, du reste, jamais cessé d'extraire et de vendre leurs produits.

.....
Sté Le Molybdène, la molybdénite est toujours rare et recherchée.

.....

MAROC
Société « Le Molybdène »
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1937)

L'assemblée, ordinaire du 13 mai 1937 a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice de 493.434 fr., qui a été affecté aux amortissements.

La production des concentrés a suivi une marche ascendante, passant de 141.925 kg en 1935 à 207.982 kg en 1936, soit une augmentation de près de 50 %. La reprise des prix des matières premières n'a pas influencé sensiblement le marché mondial du molybdène. Par contre, la dévaluation du franc a permis à la société de réaliser, depuis octobre 1933 seulement, des prix rémunérateurs, ce qui explique le bénéfice de l'exploitation.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux de traçage et de préparation ont été poursuivis à un rythme accéléré, si bien que les avancements pour galeries, cheminées et puits ont atteint 727 mètres de développement en 1936 contre 642 mètres en 1935.

Le Molybdène
(*La Journée industrielle*, 10 septembre 1937)

Une assemblée extraordinaire tenue hier, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, a décidé d'augmenter le capital, actuellement de 15 millions, jusqu'à concurrence d'une somme maxima de 1.500.000 fr., pour le porter à un maximum de 16 millions 500.000 fr., par l'émission au pair d'actions ordinaires A de 100 fr.

L'assemblée a ensuite décidé que le droit de souscrire à cette augmentation de capital sera réservé aux créanciers de la société, sous forme de conversion de leurs créances en actions, pour la partie revenant aux actionnaires a concurrence des trois quarts de l'augmentation de capital, soit 1.125 000 fr., au maximum, le quart restant, de cette augmentation, soit 375.000 fr., restant réservé aux porteurs de parts de fondateur (catégorie A).

Tous pouvoirs ont été donnés au conseil pour réaliser cette opération. Cette autorisation particulière au conseil laisse subsister l'autorisation générale qui lui est donnée par l'article 8 des statuts de porter le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 30 millions.

Un commissaire a été nommé pour vérifier et apprécier l'avantage particulier résultant de l'attribution d'un droit de préférence aux créanciers, et faire un rapport à une assemblée générale ultérieure.

Annuaire industriel, 1938

MOLYBDÈNE (Le), 59, r. de Châteaudun, Paris, 9^e. T. Trinité 97-29. Soc. an. au cap. de 15.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. G[onzague] de Bellescize [Sidi-bou-Aouane] ; Adm. : MM. A. Boissonas [*sic* : *Auguste Boissonnas**, de la Franco-suisse p. l'ind. élec. ???], B. Baillot [*sic* : *Baillet ?*], G. Bousquet [Sidi-bou-Aouane], L. Duparc, E[ugène] Guernier, M. Netter, P. Pietri, Ch. von der Weid [Falta], Ch.-D. Wyatt. Secr. général : M. E[rnest] Hoffmann.

Minerais de molybdène. (1-3405).

LE MOLYBDÈNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 27 mai 1938 Le solde créditeur, qui s'établit à 1.403 569 fr., a été affecté aux amortissements suivants : 200.000 fr. au compte constructions ; 304.578 fr aux compte frais de constitution et d'augmentation de capital ; 400 000 fr. au compte matériel et 408.991 fr nu compte frais de premier établissement.

Le rapport du conseil indique que l'exercice 1937 s'est montré très différent des précédents du fait d'une sécheresse exceptionnelle qui, d'ailleurs, n'est fait sentir sur tout le Sud du Maroc.

L'assemblés extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a vérifié et ratifié les décisions prises par l'assemblée du 10 septembre dernier.

Société Le Molybdène
(*La Journée industrielle*, 17 août 1938)

Cette société, dont le siège est à Paris, 59, rue de Châteaudun, va porter son capital de 15 millions à 16.500.000 fr. par l'émission au pair de 100 fr de 15 000 actions A, dont 11.250 réservées aux créanciers sous forme de conversion de leurs créances et 3.750 réservées aux porteurs de parts.

Le Molybdène

(L'Information financière, économique et politique, 26 novembre 1938)

La société a souffert l'année dernière du manque d'eau au Maroc. Elle n'a pu pousser, comme elle l'aurait voulu, la marche des ateliers de flottation ; toutefois, la production de concentrés de molybdène (à 90 %) est supérieure à celle de 1936. Exprimés en francs, les prix du métal ont encore monté : ils s'établissent aux alentours de 35.000 la tonne, après avoir même valu 37.000 fr. contre 30.000 francs au mois d'août dernier. Bien que la production n'ait pu être poussée au cours du dernier exercice, les bénéfiques doivent marquer une sensible progression par rapport à 1936 (493.000 francs).

L'augmentation du capital de 15 à 16 millions et demi n'a pas encore été réalisée : elle le sera d'ici quelques mois et s'opèrera sous forme de compensation de créances.

Le Molybdène

(L'Information financière, économique et politique, 28 avril 1939)

Le bénéfice de l'exercice 1938 marque une sensible augmentation sur celui de 1937 ; il s'élève à 2.416.940 fr. contre 1.403.000 fr. ; il sera versé en totalité aux amortissements. Pendant l'exercice, la société a pu développer l'exploitation de son gisement d'Azegour (Maroc). La société va commencer les travaux pour mettre en exploitation un deuxième gisement. À ce sujet, elle convoque, pour le 16 mai, à la suite de l'assemblée ordinaire, ses actionnaires en assemblée extraordinaire. Elle leur soumettra un projet d'augmentation du capital de 2 millions pour le porter ainsi à 18.500.000 fr., et leur demandera de renoncer à leur privilège de souscription, les nouvelles actions à émettre étant réservées pour les 3/4 au Bureau de Recherches et d'Etudes Minières du Maroc, qui accorde en outre à la Société sa collaboration technique, et pour 1/4 aux parts de fondateur.

1939 : capital porté de 16,5 à 18,5 MF



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
LE MOLYBDÈNE

Société anonyme au capital de 12.500.000 fr.
divisé en 115.000 actions ordinaires catégorie A
et 10.000 actions à vote privilégié catégorie B
de 100 fr. chacune
toutes entièrement libérés.

Capital porté à 18.500.000
divisé en 185.000 actions de 100 fr.
Par décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 28 décembre 1938

Statuts déposés en l'étude de M^e Amiot, notaire à Chatou (Seine-et-Oise)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 24 avril 1932

Siège social à Paris
PART DE FONDATEUR
CATÉGORIE A

Un administrateur : Gonzague de Bellescize
Par délégation du conseil d'administration : ?

Paris, le 15 juin 1930.
Imp. Forest & Weyl, Vanves

LE MOLYBDÈNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1939)

L'assemblée extraordinaire du 6 juin 1939 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2 millions de francs pour le porter à 18.500.000 francs, au moyen de l'émission au pair d'actions ordinaires de catégorie A de 100 francs chacune.

L'assemblée a décidé que le droit de souscrire à cette augmentation de capital sera réservé au Bureau de Recherches et de Participations Minières du Protectorat de la République Française au Maroc, pour la partie revenant aux actionnaires, à concurrence de 1.500.000 francs, le quart du surplus, soit 500.000 francs, restant réservé aux propriétaires de parts de fondateur. Tous pouvoirs ont été donnés au conseil pour réaliser cette opération. En conséquence, le capital est fixé à 18.500.000 francs divisé en 185.000 actions de 100 francs, dont 175.000 actions ordinaires A et 10.000 actions à vote plural B.

1940 (Juillet-août) : à la demande du ministère de l'Armement qui cherche à faire barrage à un groupe allemand, la maison Worms acquiert, par l'entremise de la maison Foulonneau et Pitavino, la majorité des parts de la société Metalla, basée en Suisse, laquelle contrôle par l'intermédiaire de la Société des recherches minières du Falta, la société Le Molybdène (www.wormsetcie.com).

LE MOLYBDÈNE

(*Le Journal*, 30 novembre 1941)

Bénéfice net de l'exercice 1940 : 931.294 fr. (contre 563.805 fr.) qui seront affectés aux amortissements.

Pillage américain

(*Le Matin*, 28 février 1944)

[article de propagande paru dans divers organes collabo]

.....

La Société française du molybdène, dont les mines se trouvent au sud-ouest de Marrakech, est devenue propriété américaine depuis août 1943.

.....

Société Le Molybdène
Réunion du conseil d'administration du 7 avril 1944
Procès-verbal
www.wormsetcie.com

Le conseil s'est réuni le 7 avril 1944 à onze heures au siège social.

Sont présents : Messieurs Guernier, [Raymond] Meynial, Simon, Vinson, ainsi que M. Friedel, représentant le BRPM.

Absents excusés : Messieurs Pitavino, Wyatt, von der Weid, Geneux, Sigrist.

M. [Eugène] Guernier préside la séance et M. [Ernest] Hoffmann remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

M. le président indique à ses collègues que depuis l'interruption des relations avec le Maroc, aucune nouvelle ne nous est parvenue de notre exploitation. Les derniers comptes et pièces de caisse reçus se rapportant à l'exploitation du mois de juillet 1942, la société n'est pas en mesure d'arrêter les bilans et comptes de profits et pertes relatifs aux exercices 1942 et 1943.

À la suite de cette communication, le conseil décide à l'unanimité de renoncer à convoquer l'assemblée générale de la société [...].

M. Guernier fait savoir à ses collègues qu'il croit qu'une enquête aurait été ouverte au Maroc contre la société au sujet de la livraison aux autorités allemandes de 25 tonnes de MoS₂ et que des mesures auraient été prises contre notre société à la suite de cette enquête.

À ce propos, M. Guernier expose de nouveau à ses collègues les circonstances qui ont contraint la société à effectuer cette livraison contre notre volonté et sur les instructions formelles des autorités françaises.

Dès le mois d'août 1940, nous avons été saisis de nombreuses demandes de minerais de la part de l'Allemagne, demandes que nous avons éludées sous le prétexte que nous n'étions pas libres de disposer de notre production. En septembre 1940, nous fûmes approchés par M. Acker, représentant de la Maison Otto Wolff, et par un représentant de Krupp. Ces messieurs étaient mandatés par les autorités allemandes pour les achats de minerais français ou coloniaux.

M. Acker nous fit comprendre qu'il savait qu'un stock d'environ 70 tonnes se trouvait à Azegour et qu'il serait amené à en exiger la livraison aux autorités allemandes. Notre réponse fut qu'à la suite de la création de comités d'organisation, nous n'étions pas maîtres de nos stocks et que, dans ces conditions, il devait s'adresser aux autorités françaises, notre société ne pouvant effectuer aucune livraison sur sa propre initiative.

M. Acker ajoutait que le gouvernement allemand désirait augmenter la production de notre mine et, qu'à cette fin, la maison Krupp était toute disposée à mettre à notre disposition une seconde laverie de manière à doubler la production. Nous éludâmes la proposition et répondîmes par une fin de non-recevoir.

Notre premier soin fut de prévenir le Comité d'organisation et la Direction des mines de cette visite.

M. Acker revient quelques temps plus tard, se faisant plus pressant et menaçant la société de sanctions, en présence de ce qu'il appelait nos atermoiements, indiquant qu'il avait obtenu l'autorisation du Comité d'organisation et de la Direction des mines.

Nous avons objecté à M. Acker que la Direction des mines ne pouvait lui donner son accord qu'après que la question ait été posée à la Commission de l'armistice.

M. Guernier expose au conseil qu'il a rendu visite à ce moment-là à M. Blondel, directeur du Comité d'organisation des minerais, par l'entremise duquel nous étions tenus de correspondre avec le ministère de la Production industrielle (M. Friedel, directeur de l'École des mines, assistait à cette conversation). M. Blondel donna instructions à M. Guernier de faire une offre à M. Acker en lui précisant que celle-ci était faite sous les réserves les plus formelles de l'accord du gouvernement français. M. Guernier écrivit alors la lettre du 15 mai 1941 dans laquelle, en dehors de la double réserve indiquant que la production du minerai de molybdène est soumise à la réquisition du gouvernement du Maroc et qu'il avait un engagement vis-à-vis de ses acheteurs habituels, il ajoutait : « Il est formellement convenu que la présente offre ne saurait comporter aucun engagement de notre part tant que le Comité d'organisation des minerais et métaux ne nous aurait pas signifié l'autorisation formelle de livrer la quantité proposée et donné son accord sur le prix indiqué ».

M. Acker revint quelques mois plus tard et nous indiqua que la Commission d'armistice avait donné son accord. Toujours dans le but d'obtenir le maximum de délais pour cette livraison, nous indiquâmes à M. Acker que la décision de la Commission d'armistice n'était pas suffisante puisque le Maroc était un gouvernement souverain et que les interdictions d'exportation prises par ce gouvernement devaient faire l'objet d'un nouvel accord à obtenir par M. Acker auprès de la Résidence générale et du sultan.

M. Acker, sans se décourager, obtint de la Résidence et du sultan les autorisations d'exportation nécessaires et revint nous trouver vers octobre/novembre 1941.

En effet, au début de 1942, nous apprîmes par le Comité d'organisation que des instructions avaient été données au service des mines du Maroc relatives à cette livraison. Nous avons indiqué à M. Acker que nous ne pouvions résister à l'ordre qui nous était donné par toutes nos autorités supérieures mais que nous ne pouvions admettre qu'un transport à travers la Méditerranée, de minerai, fût fait sur bateau français risquant ainsi la vie d'un certain nombre de marins français.

Au mois de février ou mars 1942, M. Acker vient nous prévenir qu'il avait pris ses dispositions pour faire effectuer le transport. Notre société n'aurait par conséquent pas à s'en occuper et le minerai devrait être livré par nous à Casablanca.

En même temps d'ailleurs qu'il nous forçait ainsi à cette livraison, M. Acker faisait une seconde demande pour 35 tonnes de minerai à laquelle nous répondions de la même manière, c'est-à-dire en prenant tous les atermoiements possibles, si bien qu'en novembre 1942, au moment de l'entrée des Alliés au Maroc, cette livraison n'était pas effectuée.

M. Guernier indique également au conseil que, se rendant compte de l'impossibilité dans laquelle nous serions de résister plus longtemps aux demandes allemandes, il avait obtenu de la Direction des mines du Maroc l'autorisation d'arrêter l'exploitation du molybdène à Azegour et de porter tout son effort sur l'exploitation d'un gisement de cuivre dont la production serait utile à l'Afrique du Nord pour la fabrication de sulfate de cuivre et ce qui priverait l'Allemagne du tonnage de molybdène que la mine produisait auparavant.

En résumé, si nous avons opposé un refus brutal, nous aurions vu le stock entier de la mine réquisitionné par les Allemands. Dans l'intérêt des Alliés, nous n'avions donc qu'une solution, celle de prendre des délais et d'atermoyer autant qu'il était possible les livraisons, d'une part, d'autre part, d'arrêter l'exploitation du molybdène.

Sur le premier point, en renvoyant M. Acker de notre société au Comité d'organisation, du Comité d'organisation à la Direction des mines, de la Direction des mines à la Commission de l'armistice, de la Commission de l'armistice au gouvernement général du Maroc, et en refusant le transport, nous avons fait le maximum de ce qu'il

nous était possible de faire. Il est inutile d'ajouter que ces attermolements n'ont pas été sans entraîner de très graves difficultés et que le président et certains des administrateurs ont été menacés dans leur personne pour n'avoir pas effectué une livraison plus rapide.

En fait, sur une production de plus de 70 tonnes de molybdène, seules 25 tonnes ont été livrées.

Le conseil ayant entendu l'exposé de M. Guernier s'associe à lui et lui confirme qu'à son avis, tout ce qu'il était humainement possible de faire pour priver les autorités allemandes de minerai lui paraissait avoir été réalisé.

RAPPORT D'EXPERTISE DE GASTON BERNARD AU JUGE THIRION

Groupe Molybdène

31 décembre 1945, pp. 403 À 564

www.wormsetcie.com

La structure financiers de ce groupe est la suivante : la société Metalla, holding suisse, détenait 50.000 actions de la société Falta. La société Falta, qui, à l'origine, était propriétaire de permis de recherche de molybdénite dans le Sud-Marocain, a apporté ses permis à la société Le Molybdène moyennant une rémunération de 50.000 actions du Molybdène et le paiement d'une redevance sur le tonnage extrait.

Sur la demande qui lui en aurait été faite par les pouvoirs publics, la Maison Worms a racheté en avril 1940, 2.054 actions, soit 45 % du capital de Metalla et 3.475 actions du capital de Falta, soit 4[.]. Par l'intermédiaire de ces deux sociétés, elle détenait le contrôle de fait du Molybdène.

Il semble que la société Molybdène, pure société holding, et la société Falta en raison de son objet, n'ont aucune activité autre que la détention du contrôle de la société Le Molybdène.

En 1940, la Maison Worms n'a pas modifié la composition du conseil de la société Metalla et a introduit au conseil de la société Falta, M. Georges Foulonneau.

Du fait même de leur inactivité, ces deux sociétés n'ont eu, semble-t-il, aucune relation commerciale avec les autorités d'occupation.

En ce qui concerne la société Le Molybdène, il apparaît qu'elle a traité avec les Allemands une opération dont il est fait mention dans le dossier de l'information.

L'opération incriminée consiste en une livraison de 25 tonnes de minerai de molybdène, à 30 %, effectuée aux Allemands, en 1942, à destination de la Gesellschaft für Electrometallurgie MbH à Berlin Charlottenburg.

Une facture provisoire a été établie le 4 février 1942 et la facture définitive a été faite le 3 août 1942 pour un total de fr. 2.052.444.

Le règlement a été effectué par virement d'ordre de la Gesellschaft für Electrometallurgie au crédit du compte courant ouvert au nom de la société Le Molybdène chez Worms & Cie. Ce virement a été effectué en deux fois, à savoir :

— le 18 mai 1942 (acompte) : fr. 2.040.000

— le 13 janvier 1943 (solde) : fr. 12.444

Total égal : 2.052.444

Le secrétaire général de la société Le Molybdène a déclaré que la livraison en cause avait été demandée par les Allemands, dès 1940, et que celle-ci n'eut lieu qu'en 1942, grâce aux retards volontaires apportés par les dirigeants de la société.

La livraison a porté, ainsi qu'il a été dit, sur 25 tonnes à 20 % équivalent à 20 tonnes à 100 % facturées sur la base de fr. 102 le kilogramme.

Or, cette livraison a eu lieu par prélèvement sur l'ensemble du stock de la société. Le dépouillement du compte d'exploitation a montré que le prix de revient dudit stock était de fr. 9.345.050.99, se décomposant comme suit :

— cuivre : 451 tonnes à 28 % : fr. 1.145.360

— molybdène : 31 tonnes à 50 % à 80 fr : 8.199.722.99

Total égal : 9.345.090.99

Les 81 t. 250 à 80 % équivalant à 65 tonnes à 100 %, il apparaît donc que le prix de revient du kilo à 100 % (tous frais compris et charges) était de fr. 126,15 supérieur de fr. au prix de vente aux Allemands, soit, sur les 20 tonnes livrées, une perte totale de fr. 423.000.

L'examen de la balance clients de la société n'a révélé l'existence d'aucune vente, en 1941 et 1942, soit aux Allemands, soit, même, à des clients français.

D'après la comptabilité, la fraction du stock non livré aux Allemands (451 tonnes de cuivre et 56 tonnes de molybdène) devait encore se trouver sur le carreau de la mine, en novembre 1942, à l'arrivée des troupes américaines.

La société Le Molybdène a exposé que cette politique d'abstention de vente n'avait pu être pratiquée que grâce aux avances qui lui furent consenties par la Banque Worms (succursale d'Alger). La première avance a été consentie par cette banque en juin 1941, pour fr. 1.000.000. Au 1^{er} janvier 1942, le découvert atteignait fr. 2.915.562.05 et, en dernier lieu, celui-ci se trouvait ramené à fr. 1.925.409.20, chiffre demeuré inchangé depuis juin 1942.

Les comptes ouverts au nom de la société Le Molybdène chez la Banque Worms et Cie, à Paris et à Marseille n'ont, au contraire, été que des comptes de chèques normaux, n'ayant pas donné lieu à des avances de la part de la Banque.

De l'ensemble des investigations qui ont été faites, il ressort donc que, ainsi que l'a déclaré M. [Ernest] Hoffmann, secrétaire général de la société Le Molybdène, aucune livraison, autre que celle incriminée, n'a été faite aux Allemands.

En l'état de la documentation réunie et notamment de celle qui a été versée au dossier de l'information par les intéressés, il n'apparaît pas que cette livraison ait été le résultat d'une offre.

Il semble plutôt qu'il y a eu une obligation imposée par les autorités occupantes.

Il est rappelé que, d'ailleurs, d'après la comptabilité, cette livraison a fait subir à la société une perte de fr. 423.000.

Il y a lieu de noter enfin que la direction de la société Worms & Cie a communiqué en cours d'expertise deux lettres des 6 septembre 1945 et 24 septembre 1945, émanant de la société Le Molybdène à Casablanca et adressée au siège social du Molybdène à Paris.

Il ressort de ces lettres que les mesures de séquestre qui avaient été prises à l'encontre de la société Le Molybdène ont été récemment levées.

Ceci est corroboré par une conversation de M. R. Labbé, associé de la Maison Worms & Cie, avec M. Salt, directeur du blocus au ministère des Finances.

Cette levée des mesures restrictives prises à l'encontre de la société Le Molybdène est de nature à indiquer que le ministère des Finances, après les diverses enquêtes effectuées tant à la direction des Mines du Maroc qu'à celle d'Algérie et qu'auprès du ministère de la Production industrielle en France, a jugé que rien ne pouvait être retenu contre la société ni contre ses administrateurs.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
LE MOLYBDÈNE

(L'Information financière, économique et politique, 6 septembre 1950)

L'assemblée extraordinaire du 1^{er} septembre a autorisé le conseil à porter le capital de 18.500 000 fr. à 92.500 000 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions A et B de 100 à 500 fr., puis à 120 millions par émission de numéraire. Enfin, le conseil a été autorisé à regrouper les actions en titres au nominal de 2.500 fr.

LE MOLYBDÈNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 octobre 1950)

L'assemblée extraordinaire du 27 octobre a approuvé définitivement le rapport du commissaire sur l'avantage pouvant résulter par le Bureau de Recherches et de Participations Minières, à Rabat, de la renonciation des actionnaires à l'augmentation du capital de 92.500.000 fr. à 120 millions.

AEC 1951/880 — Société Le Molybdène, 59, rue de Châteaudun, PARIS (9^e)
Capital. — Société anon. fondée le 25 avril 1930 au capital de 18.500.000 fr. en 185.000 act. de 100 fr. dont 50.000 d'apport, attribuées à la Société minière du Falta.
— Parts : 11.000 cat. A. et 30.000 cat. B.
Dividendes. — 1947 : 6 % ; 1948 : 5 % net.
Objet. — Reconnaissance et mise en valeur du gisement de molybdénite et de cuivre d'Azegour (Marrakech).
Conseil. — MM. E[ugène]-L. Guernier, présid. ; R[aymond] Meynial [Worms], M[arcel] Pitavino [Worms], J. Sigrist, H[enri] Simon, J.-M. Vinson [Charb. nord-af. ?], P[aul] Geneux, Ch[arles] von der Weid [Falta] et le Bureau de recherches et de participations minières. Secrét. gén. : E[rnest] Hoffmann.

BOURSE DE PARIS

COURTIERS

Comptant

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 avril 1951)

La société LE MOLYBDÈNE (670 c. 695) n'a pas l'intention de reprendre actuellement l'extraction arrêtée au 1^{er} décembre 1949. Elle envisage seulement d'entreprendre sur ses gisements l'extraction de tungstène, d'un rapport plus rémunérateur.

LES MÉTAUX RARES

LE MOLYBDÈNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1951)

Dans la famille des métaux réfractaires, c'est-à-dire ceux qui ne sont fusibles qu'au-dessus de 2.500 degrés, le molybdène se situe après le tungstène — 3 660 degrés — et le tantale — 2.850 degrés. Isolé en 1782 par Hjelm, il est tiré d'un sulfure que l'on a confondu longtemps avec le plomb : son nom provient, au reste, du grec « molybdos », qui signifie : plomb.

.....

Les principales sociétés françaises d'électro-métallurgie, en liaison avec d'autres sociétés de produits chimiques et métallurgiques, viennent de constituer une société à responsabilité limitée au capital de cinq millions pour le commerce du minerai de molybdène : la Société commerciale des minerais de molybdène et de ferro-molybdène. Gérants : la Société d'électrochimie et d'électrométallurgie d'Ugine, M. Bertolus ; membres du conseil de surveillance : Acières et Forges de Firminy, Kuhlmann, Société Electro-métallurgique de Montricher.

*
* * *

En avril 1930 se constituait, capital de 12.500.000 francs, sous les auspices des Recherches Minières du Falta, une société française nommée « Le Molybdène ». Elle exploite le gisement de molybdénite d'Azegour, situé dans le Grand-Atlas, au sud-ouest de Marrakech. Le gisement est couvert par une série de permis miniers de recherches placés dans le sens de la minéralisation. On y a jusqu'ici découvert de la molybdénite, de la blende (sulfure de zinc), de la galène (sulfure de plomb); de la chalcopryrite (sulfure de cuivre) et de la scheelite (tungstate de chaux). À la suite de plusieurs augmentations en numéraire, le capital s'est trouvé dernièrement porté de 18.500.000 francs à 92.500.000 francs par l'élévation du nominal des actions de 100 à 500 fr. Il existe 16.000 parts de fondateur A et 30.000 parts B, ces dernières seules étant racontables totalement ou partiellement.

Les résultats furent jusqu'ici fort irréguliers. L'exercice 1937 faisait apparaître un bénéfice de 1.403.596 francs, celui de 1938 un bénéfice de 2.416.950 francs. Les bénéfices de 1941, 1942 à 1944. 1945 et 1946 étaient affectés avant bilan aux amortissements. De 5.150.007 en 1947. le solde bénéficiaire passe à 14 millions 469.914 fr. en 1949, mais il est toujours affecté aux amortissements. Deux dividendes ont été répartis : 6 fr. brut en 1947 et 6 fr. 09 en 1948.

Le rapport présenté à la dernière assemblée (20 juillet 1950) envisageait « la nécessité de chercher à mettre à la vue un tonnage de teneurs suffisamment élevées pour permettre un mode d'exploitation économique ». L'assemblée extraordinaire du 27 octobre 1950 approuvait l'avantage pouvant résulter pour le Bureau de Recherches et de Participations Minières à Rabat de la renonciation des actionnaires à l'augmentation du capital de 92 millions 500.000 francs à 120 millions. Les avances dudit B. R. P. M. sont ainsi transformées en actions à souscrire au pair par compensations de créances.

Il importe de noter la récente arrivée, au conseil du Molybdène, de M. Charles Bertolus, que nous avons vu figurer comme gérant, avec Ugine, de la Société commerciale des minerais de molybdène et de ferro-molybdène.

BOURSE DE PARIS
COURTIERS

(L'Information financière, économique et politique, 12 juillet 1951)

Les contingents d'exportation du molybdène pour le troisième trimestre de 1951 viennent d'être fixés par l'Office of International Trade à 1.700 000 lbs pour le troisième trimestre de 1951. La Société LE MOLYBDÈNE (730 contre 715) a clôturé l'exercice 1950 par un bénéfice de 8.254.324 fr. affecté, comme de coutume, aux amortissements. La faible teneur de ses minerais marocains ne permet pas d'exploitation rémunératrice et les prospections entreprises à ce jour n'ont pas donné

de résultats pratiques. Le titre est néanmoins sujet à de petits mouvements spéculatifs qui ont motivé son déplacement entre 500 au plus bas et 800 au plus bas

BOURSE DE PARIS
COURTIERS

(L'Information financière, économique et politique, 10 août 1951)

Le MOLYBDÈNE s'échange avec un peu plus d'activité à 820 c 830 La société produit un métal particulièrement apprécié, mais les prix de revient de celui-ci, étant donné la faible teneur du gisement, n'autorisent pas une exploitation suffisamment rémunératrice. Elle poursuit d'ailleurs ses prospections, de concert avec le Bureau minier d'Etudes du Maroc, mais il ne semble pas que celles-ci aient encore donné les résultats attendus.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ Le MOLYBDÈNE
(4 février 1952)

www.wormsetcie.com

Responsable : M. [Raymond] Meynial.

Société anonyme.

Siège social : 59, rue de Châteaudun - Paris (9^e)

Objet : Recherches, exploitations, transactions, importations, exportations, traitements de produits, concessions ou permis miniers de toutes sortes. Plus particulièrement exploitation d'un gisement de Molybdène à Azeggour (Maroc).

Conseil :

Eugène Guernier, président-administrateur général ;

BRPM (M. Friedel), Établissements Charles Bertolus, Jean Cantacuzène, Paul Geneux, Raymond Meynial, Martial Pitavino, Jean-Marie Vinson, Henri Simon, administrateurs.

Paul Dolosie, directeur

Ernest Hoffmann, secrétaire général

Historique

[...] En 1947, les filons de molybdène exploités à Azeggour se trouvaient pratiquement épuisés (teneur trop faible), mais tout portait à croire qu'il en existait dans d'autres secteurs du gisement. Il fallait alors procéder à d'importantes et coûteuses recherches.

En 1949, à la suite de l'effondrement des cours internationaux du cuivre, l'exploitation de chalcopryrite amorcée pendant la guerre, devenait sans intérêt. Il fallut donc en arrêter la production bien que les réserves étaient encore de l'ordre de 10.000 tonnes. Pour pouvoir reprendre cette exploitation et obtenir un prix de revient inférieur, il était nécessaire là aussi de pousser les recherches et améliorer les installations.

À la demande de la direction des mines du protectorat marocain, un vaste programme d'investissements a été projeté mais son financement ne pourra se faire que par une augmentation de capital actuellement à l'étude.

En fait, depuis décembre 1949, l'exploitation du cuivre est arrêtée. On espère la reprendre bientôt. Par contre, pour profiter des cours avantageux du W03, la société exploite depuis 1951, avec des moyens provisoires, trois lentilles de Scheelite récemment reconnues.

À la fin de l'année dernière, on avait décelé de l'uranium à Azeggour en assez faible teneur du reste... L'exploitation en serait-elle rentable et le tonnage suffisant ? Le Commissariat de l'énergie atomique s'y intéresserait-il ? Ces questions à l'heure actuelle n'ont pas reçu de réponse. [...]

Notre participation

Banque : 3.152 actions A de 100 francs

Clients et options : 500 actions A de 100 francs

Falta : 44.281 actions A de 100 francs

= 47.933

10.000 actions B de 100 francs

soit un total de 87.933 voix sur 215.000

= 41 % des voix

Falta possède 1.087 parts de fondateur A

Engagements au 31.12.1951 :

— découvert autorisé : 25.000.000,

— découvert utilisé : 14.641.000,

— cautions : \$ 3.375 (Marshall)

LE MOLYBDÈNE

(L'Information financière, économique et politique, 31 décembre 1955)

La Société procède, en vue du retrait des actions de la C.C.D.V.T. (en liquidation), au regroupement obligatoire des 205.000 actions dont le nominal vient d'être élevé de 100 à 500 fr. par incorporation de réserves, en 41.000 actions

Les action de 500

Les demandes d'échange seront reçues aux guichets de MM. Worms et Cie, 45, boulevard Haussmann à Paris, à partir du 9 janvier 1956

LE MOLYBDÈNE

[Desfossés 1956/667]

Siège : Paris, 59, rue de Châteaudun.

Guernier (Eugène-L.)(1882-1973), 667 (pdg Le Molybdène).

Cantacuzène (prince Jean)(1897-1985)[Ing. des mines d'origine roumaine. Au service du groupe Worms (1938). Adm. de Gabon-Niari], 573 (adg M'Zaïta), 617 (pdg Mines de Charrier), 640 (Mines de Boudoukha, Alg.), 667 (Le Molybdène, Maroc).

Simon (Henri), 667 (Le Molybdène).

Vinson (Jean-Marie)[⁰ /o][Worms][gérant Charb. nord-af. au Maroc ?], 40 (Lloyd-France-Vie)[dt Jules, probablement son père, était adm., d'après Aug. Hamon, *MF*, 1938], 85 (v.-pdg Réunion frse), 667 (Le Molybdène), 1282 (Japy frères), 2052 (Conserv. de France).

Meynial (Raymond)[1902-1996][Fils d'Edmond, prof. droit][Ép. Huguette Mabille. Dont : Claudine (Mme Yves Dumont), Nicole (Mme Ph. Dumont), Marie-Christine (Mme Francis Chapuis)], 46 (Préservatrice-Vie), 81 (v.-pdt Préservatrice ARD), 201 (BIAN), 667 (Molybdène), 751 (Estrellas mining), 1421 (Progil), 1559 (Ciments Vicat), 2128 (Soc. du Louvre).

Pitavino (Marcel)(1897-1962)[Worms], 575 (Falta), 667 (Molybdène), 1391 (Fournier-Ferrier), 1410 (antibiotiques), 1469 (Gale matières grasses), 1857 (Sté nationale du Cameroun), 1921 (St-Raphaël).

Geneux (Paul), 667 (Molybdène).

Bureau de recherches et de participations minières du Protectorat frs au Maroc.

Bertolus (Ets Charles).

Hoffmann (Ernest), 575 (secr. gén Falta), 667 (secr. gén. Molybdène).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Gaudin (A.), 575 (comm. cptes Falta), 667 (comm. cptes Molybdène), 1146 (comm. cptes Robinet., raccords + accessoires).

Cruchon-Dupeyrat (V.)(comm. cptes)[00/00], 667 (Molybdène), 899 (Laminaires à froid de Thionville), 900 (TLH), 911 (Cie indus. et comm. des tubes), 1230 (Philips éclairage et radio), 1912 (Cinzano), 1964 (Perrier), 2131 (Palais de la nouveauté).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 59. rue de Châteaudun. Tél. : TRI. 97-29.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en avril 1930, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Recherche, obtention, acquisition, amodiation, exploitation de toutes concessions et de tous gisements de molybdénite et toutes opérations s'y rattachant. Établissement industriel dans la région de Marrakech-Sud, gisements de molybdénite, de scheelite et de cuivre d'Azegour (Maroc).

CAPITAL SOCIAL : 102.500.000 fr., divisé en 195.000 actions A de 500 fr. et 10.000 dites B à vote plural. À l'origine, 12.500.000 fr., en 125.000 actions de 100 fr., dont 115.000 dites A sur lesquelles 40.000 remises en rémunération partielle à la Société du Falta et 10.000 dites B remises à la même société. Porté en 1932 à 15 millions par l'émission de 25.000 actions nouvelles A au prix de 110 fr. L'assemblée extraordinaire du 9 septembre 1937 a décidé de porter le capital à 16.500.000 fr. par l'émission au pair d'actions A réservées pour les 3/4 aux créanciers en compensation de créances, et le 1/4 restant aux porteurs de parts de fondateur. Porté en juin 1939 à 18.500.000 fr. par l'émission au pair de 20.000 actions A. La souscription a été réservée pour 1.500.000 fr. au Bureau de recherches et de participations minières du Protectorat de la République française au Maroc et pour 500.000 fr. aux porteurs de parts de fondateur A. Porté en 1954 à 20.500.000 fr. par émission de 20.000 actions A souscrites par le Bureau de recherches et de participations minières à Rabat. Porté fin 1955 à 102.500.000 fr. par élévation du nominal A 500 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr., depuis le 9 janvier 1956.

PARTS : 16.000 parts de fondateur A et 30.000 parts bénéficiaires à faculté de rachat pour ces dernières. Un droit de souscription est réservé aux parts A sur 25 % des actions A émises. Pas de clause de rachat pour les parts A.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % pour la réserve légale ; 5 % d'intérêt à toutes les actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus, 10 % au conseil d'administration. Sur le solde : 70 % aux actions sans distinction, 25 % aux parts de fondateur A et 5 % aux parts de fondateur B.

LIQUIDATION : Après remboursement des actions non amorties, le solde net sera réparti à raison de 70 % aux actions, 25 % aux parts de fondateur A et 5 % aux parts bénéficiaires B. Si ces dernières ont été rachetées, leur part reviendra aux actions.

SERVICE FINANCIER : Banque Worms et Cie.

TRANSFERTS : Siège social.

| | Amort. | Prov. | Bénéf. net | Réserves | Divid. et tant. | Divid. brut act. | Divid. brut parts A. |
|------|-------------------|-------|------------|------------|-----------------|------------------|----------------------|
| | (En 1.000 francs) | | | | | (En francs) | |
| 1947 | 700 | 2.500 | 1.950 | 97 | 1.184 | 6 00 | — |
| 1948 | 781 | — | 1.468 | 73 | 1.164 | 6 09 | — |
| 1949 | — | — | 14.470 | 14.470 (1) | — | — | — |
| 1950 | — | — | 8.264 | 8.254 (1) | — | — | — |
| 1951 | — | — | - 7.822 | — | — | — | — |
| 1952 | — | — | 4.609 | — | — | — | — |
| 1953 | 17.987 | — | 17.987 | 15.673 (1) | — | — | — |
| 1954 | 37.642 | — | 41.744 | 213 | 6.567 | 12 (2) | 82 (2) |

(1) Amortissements. (2) Net

BILAN AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

| | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisations (nettes) | 99.871 | 104.837 | 127.210 | 140.392 | 133.826 |
| Autres valeurs immobilisées | 825 | 906 | 906 | 906 | 906 |
| Réalisable : | | | | | |
| Valeurs d'exploitation | 13.946 | 28.633 | 50.747 | 61.024 | 28.395 |
| Débiteurs | 25.028 | 272 | 8.396 | 3.249 | 5.776 |
| Disponible | 7.861 | 9.042 | 8.398 | 7.357 | 12.280 |
| Résultats | — | 7.822 | 6.924 | — | — |
| | <u>147.531</u> | <u>151.512</u> | <u>202.581</u> | <u>212.928</u> | <u>181.183</u> |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 18.500 | 18.500 | 18.500 | 18.500 | 20.500 |
| Réserves | 93.242 | 91.24.1 | 92.844 | 92.344 | 100.348 |
| Fonds de renouvellement et provisions | 5.000 | 5.000 | 6.000 | 5.000 | 5.000 |
| Dettes à long terme | 13.000 | 13.000 | 13.000 | 10.000 | — |
| Dettes à court terme | 9.535 | 21.769 | 69.128 | 69.097 | 18.546 |
| Bénéfices | 8.254 | — | 4.609 | 17.987 | 41.794 |
| | <u>147.531</u> | <u>151.512</u> | <u>202.581</u> | <u>212.928</u> | <u>181.183</u> |

FÉVRIER 1956 : RADIATION DE LA COTE

WW européen 1967 :

GUERNIER Eugène Joseph Léonard Marie. Industriel et professeur d'université. Né à Saint-Malo, le 13.12.1882. F. : de Charles, artiste-peintre, et de Marie Husson. M. : le 28.1.1908, à Paris, avec Marguerite Leroy. Enf. : Maurice et Renée. Asc. : fam. de peintres depuis le 16^e siècle. Ét. : Lycée Rennes, Lycée Saint-Louis. Gr. Univ. : bach. ès lettres et ès sc. math., ét. de droit. Carr. : adm. de soc., prés Chambre de comm. Casablanca, membre Cons. du gouv. du protectorat de la Fr. au Maroc, prof. inst. d'ét. pol. Univ. Paris, Coll. des sc. soc. et écon. Paris, Inst. des htes ét. marocaines Rabat, Centre d'ét. europ. Strasbourg. P.i. : « L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe » Prix Monthyon, Ar. Colin, La Berbérie, l'Islam et la France » Prix Chaux d'Ange, éd. Univ. tr., « L'Apport de l'Afrique à la Pensée humaine » Payot, « Les Civilisations devant la Paix » Plon, « La Paix, Œuvre de l'Esprit » Éd. de l'Europe, etc. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon., com. du Ouissam Alaouite (Maroc), com. du Mér. mil. esp. Membre : « France-Amér. », Soc. de géogr. écon. du Demi-Siècle, Fond. Carnegie (actes de sauvetage), v.-prés. Acad. des sc. d'outre-mer. Récr. : la mer. A. : 2, Sq. Villaret-de-Joyeuse, Paris 17, France.

Eugène GUERNIER (1882-1973)
par Xavier DENIAU
(*Dictionnaire biographique d'outre mer*, t. 7)

Reçu en 1950 au sein de l'Académie des sciences d'Outre-Mer, Eugène Guernier fut l'un des membres éminents, tant par l'exemple de sa vie qu'il nous laisse que par son œuvre.

Retracer les grandes lignes de sa vie, c'est avant tout évoquer cette qualité essentielle qui l'a caractérisée : la curiosité, le goût d'apprendre et de connaître.

Né en 1882 à Saint-Malo, Eugène Guernier, dont l'enfance fut, à bien des égards, dure et pénible, sut très vite saisir les chances qui s'offraient à lui d'ouvrir son esprit aux réalités du monde, comme en témoignent ses premières expériences alors qu'il était tout jeune, en Andalousie ; engagé aux mines de la Huelva Copper, il s'imposa, malgré son jeune âge, comme conducteur d'hommes et technicien ouvert aux problèmes miniers. Cette expérience le marqua profondément, tout en lui faisant connaître et aimer le monde espagnol, et découvrir les racines hispano-islamiques, et sa place dans le monde méditerranéen. Toute sa vie, il parla couramment la langue nationale de ce pays. Ses écrits ultérieurs, son orientation musulmane, sont empreints de cette influence première.

C'est dire qu'il se trouve fort à l'aise quand en 1912, il franchit le détroit de Gibraltar pour se retrouver au Maroc ; c'est ici que commença la grande œuvre du pionnier qu'il était alors. Donnant toute sa mesure dans les secteurs les plus divers, Eugène Guernier se fit vite remarquer par l'intérêt sans limite qu'il portait à l'ensemble des problèmes marocains et africains : aspects historique, géographique, politique, économique, aucun ne lui échappait.

C'est dans le service public, comme collaborateur du maréchal Lyautey au conseil du Gouvernement, qu'il devait apporter les preuves de ses remarquables qualités intellectuelles et humaines ; c'est lui qui conçut et réalisa le port de Casablanca malgré le climat de scepticisme qui entourait alors ce projet. Grand industriel, Eugène Guernier mit également au point une technique spéciale d'exploration du molybdène.

Mais ce fut surtout son œuvre de réflexion politique et historique, marquée par la rencontre du maréchal Lyautey et d'Eugène Guernier, qui valut à ce dernier l'admiration de tous.

Impressionné par le courage et la clairvoyance du maréchal Lyautey, Eugène Guernier fut l'un des premiers à défendre âprement la « nouvelle politique coloniale » de Lyautey, conçue en fonction de la tradition historique du pays considéré, mais basée sur la recherche d'une adaptation continue des institutions aux contingences du moment.

De cette proche collaboration avec le maréchal Lyautey, il devait naître entre les deux hommes une profonde estime que symbolise cette dédicace de Lyautey à Eugène Guernier : « À Eugène Guernier, grand pionnier des débuts marocains. »⁴

Revenu à Paris en 1925, il se révéla alors un excellent homme d'affaires dans le monde industriel, tout en poursuivant des travaux de recherche, il se fit vite remarquer par cet esprit pragmatique qui faisait sa force.

Ces activités importantes n'empêchent toutefois pas Eugène Guernier de se passionner pour la réflexion politique, économique et philosophique ; à cet égard, il faut rappeler la qualité des propos qu'il défendait alors en tant que professeur, avec hardiesse et simplicité : son esprit cultivé, aux idées claires, a su captiver ses différents

⁴ Administrateur de la Banque de l'union marocaine, président « Ergho » (*Annuaire des entreprises coloniales*, 1922)(A.L.).

auditoires et cela en grande partie parce qu'il savait apporter les conclusions dues à une expérience vécue : en effet, « homme d'action et philosophe de l'action », Eugène Guernier a toujours, sa vie durant, gardé présent à l'esprit le souci de compléter l'approche intellectuelle des questions qu'il abordait par l'action : aussi, continuait-il de voyager, toujours avide d'universalité ; c'est ce goût de l'action qui le poussa, après la Seconde Guerre mondiale, à entreprendre des voyages en Afrique, de la Berbérie au Sahara, en Afrique de l'Ouest et jusqu'en Afrique du Sud, de Johannesburg en Afrique de l'Est et jusqu'en Haute Égypte. Ces voyages ont été l'occasion de nombreuses œuvres, où il apportait avec foi à l'édification du monde l'idée selon laquelle le destin de l'Europe est lié à celui du continent africain, développant ainsi l'idée de « l'Eurafrique ». Eugène Guernier a été l'un des premiers à jeter les bases d'une réflexion sur la coopération économique. Cette philosophie prenait alors l'allure d'une véritable prophétie, puisque faisant appel à la notion de complémentarité intercontinentale, fondement de la coopération telle qu'elle est envisagée aujourd'hui. Cette complémentarité intercontinentale que proclamait Eugène Guernier, les rapports privilégiés qu'il proposait entre continents africain et européen situés au cœur d'un même fuseau d'harmonie économique ont évolué certes, mais ils sont sans aucun doute à la base de l'esprit de concertation qui s'est désormais instauré dans les négociations bilatérales, ou multilatérales, entre les États d'Afrique et la Communauté économique européenne.

Cependant le plus grand mérite d'Eugène Guernier est d'un autre ordre. Sous sa volonté d'établir entre les deux continents des rapports privilégiés, perceait la foi dans une civilisation reposant, non plus sur l'économie ou la consommation, mais sur l'homme, et axée sur son épanouissement. Humaniste avant tout, il défendit l'idée selon laquelle l'édification de l'Eurafrique passait par la composition d'un environnement humain, autour de la fusion des valeurs complémentaires propres à l'Europe et à l'Afrique. C'est principalement autour de cette aspiration à une fraternité universelle que s'ordonne finalement l'œuvre d'Eugène Guernier : chercher le salut de l'homme dans un monde devenu universel. C'est vers un tel but que devait tendre l'édification de l'Eurafrique.

Jeter des ponts entre les rives des civilisations, c'était pour Eugène Guernier faire renaître une solidarité naturelle souvent oubliée. Et l'on ne peut citer de meilleure phrase, pour illustrer la vie d'Eugène Guernier, que celle du président Léopold Sédar Senghor, son ami de longue date : « Le salut est la complémentarité, aussi bien verticale qu'horizontale : très précisément dans l'Eurafrique, comme étape décisive vers la civilisation de l'Universel. »

NOUVEAUX GUIDES GÉOLOGIQUES ET MINIERS DU MAROC - VOLUME 9
LES MINES DE LA MESETA MÉRIDIONALE ET DU HAUT ATLAS OCCIDENTAL
5.7- Azegour, gîte métasomatique à Cu, Mo, W (Haut Atlas occidental)/
H. IBOUH ⁵,
M. HIBTI, A. SAIDI et A. TOUIL ⁶

Points clés :

⁵ Université Cadi Ayyad, Faculté des Sciences et Techniques, Département de Géologie, Labo. Géo-Sciences et Environnement, Bd A. Khattabi BP 549, 40000 Guéliz Marrakech. E-mail : h.ibouh@uca.ma

⁶ Université Cadi Ayyad, Faculté des Sciences et Techniques, Département de Géologie, Labo. Géoressources et Environnement (URAC 42), Bd A. Khattabi BP 549, 40000 Guéliz Marrakech. E-mail : m.hibti@gmail.com ; a.saidi@fstg-marrakech.ac.ma, touil@fstg-marrakech.ac.ma

La mine d'Azegour correspond à des skarns développés dans les carbonates cambriens sur le flanc oriental d'un granite hercynien. Ces skarns sont minéralisés en cuivre, molybdène et tungstène.

Localisation :

La mine se situe à 65 km au SW de Marrakech. On y accède par une route sinueuse de 15 km à partir du village d'Amizmiz (fig. 5.7.1). GPS : N 31°08'59", W 8°18'14", alt. 1500 m.

Substances exploitables :

Cuivre, molybdène, tungstène

État et historique :

Mine fermée depuis 1971, mais susceptible de réouverture prochaine. C'est l'une des plus anciennes mines du Maroc. À l'époque moderne, les travaux sur le gisement d'Azegour ont débuté dès 1920, menés par les sociétés des mines Beni-Aïcha et Entifa, qui ont cédé leurs permis à la Société minière de Falta en 1930, qui, à son tour, les cède à la Société Le Molybdène (Heim, 1934). C'est en effet le molybdène qui a été exploité entre 1930-1946, avec une moyenne annuelle de 200 t./j. de concentré à 85 % de MoS₂. Les réserves devenant insuffisantes (évaluées à 500.000 tonnes de minerai à 0,2 %), le molybdène fut abandonné au profit du cuivre découvert dans le site depuis 1941. Durant la période d'exploitation du cuivre, jusqu'en 1971, 535.000 tonnes ont été extraites, donnant 28.000 tonnes de concentré à 27 % du cuivre. Le tungstène, quant à lui, fut découvert dans la mine d'Azegour en 1950 ; une usine de traitement fut installée mais les résultats restèrent insatisfaisants.

Ainsi 60 tonnes à 44 % du WO₃ ont été extraites, alors que les réserves estimées étaient de 300.000 tonnes à 0,2%. Suite à l'épuisement des réserves en cuivre et les teneurs décevantes du tungstène et du molybdène, la mine fut définitivement arrêtée le 30/9/1971. Durant sa période d'activité, la mine d'Azegour a produit au total 900.000 tonnes de minerai à teneur moyenne de 1,4 à 2,8 % Cu, 0,2 à 0,7 % MoS₂ et 0,35 % WO₃.

Après la fermeture, le BRPM a encore poursuivi des recherches importantes jusqu'en 1996 (*Anonyme*, 1996). Un permis de 16 km² a été repris par Ouiselsat Mine depuis 2004, puis vendu en mars 2011 à l'explorateur minier canadien Maya Gold and Silver (www.mayagoldsilver.com).
